



Réponses à la liste des questions du BAPE transmise le 5 mars 2025 (DQ-8)



Préparé par Mariève Garceau
Agente de communication

Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre

Approuvé par les consultants de la Régie,
le 10 mars 2025

Question 1 :

Afin d'arrimer les informations présentées dans les tableaux 8-1 et 9-1 (PR5.3.2, p. 33 et 36) à celles du tableau comparant les coûts des scénarios d'enfouissement (DA13, p. 5 PDF) aux dépenses déclarées à la page 6 PDF du rapport annuel 2023 de la RIDL et à votre réponse à la question 9 (DQ4.1, p. 9), veuillez fournir un tableau présentant les informations suivantes :

- Les dépenses et les revenus annuels de la RIDL advenant l'agrandissement du LET (fournir vos meilleures estimations au besoin) ;
- Les revenus et les dépenses annuels de la RIDL en cas de non-autorisation du projet d'agrandissement du LET (fournir vos meilleures estimations au besoin).

Dans le tableau, veuillez ventiler les montants par catégorie, incluant notamment :

- Les revenus provenant de quotes-parts, d'immobilisations, de services rendus et de la compensation au recyclage ;
- Les dépenses liées à l'administration, aux immobilisations, à l'enfouissement, au traitement des eaux et au transport des matières résiduelles. Veuillez préciser les facteurs expliquant les différences entre les deux scénarios ainsi que la manière dont les montants ont été annualisés.

Réponse :

Scénario #1

En ce qui a trait aux dépenses et revenus annuels de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre advenant l'agrandissement du LET, vous trouverez les informations demandées à l'annexe A de ce document.

Scénario #2

En ce qui a trait aux dépenses et revenus annuels de la Régie advenant le cas où il y aurait non — autorisation du projet d'agrandissement du LET, vous trouverez les informations demandées à l'annexe B de ce document.

Pour ce qui est de la ventilation des coûts, voici nos réponses :

Le calcul a été fait à la suite d'une hypothèse que les deux scénarios (soit avec un décret ou sans un décret) et en prenant compte que les opérations débutent en même temps (la même journée).

Cependant, dans la réalité, l'hypothèse proposée est impossible, car si la Régie n'obtient pas son décret ministériel, il faudra compter un minimum de trois ans pour avoir toutes les autorisations nécessaires afin de construire et d'opérer un centre de transfert des matières résiduelles. La Régie estime que la construction dudit centre de transfert est de 5 000 000 \$ (en argent d'aujourd'hui).

Afin de pouvoir construire le centre de transfert des matières résiduelles, la Régie devra :

- Avoir tous les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Doit respecter sa politique de gestion contractuelle (comme mentionné dans le Code municipal)
- Devra respecter les délais pour les appels d'offres publics
- Devra respecter les éléments suivants en ce qui a trait aux appels d'offres publics
 - Obligation d'aller en appel d'offres public pour toute dépense de plus de 133 800 \$
 - Aucune négociation n'est possible en appel d'offres public (plus bas soumissionnaire conforme et mise en concurrence possible)
- Possible que la Régie n'ait aucun soumissionnaire pour le lieu d'enfouissement
- Aucun lieu d'enfouissement au Québec n'a l'obligation de recevoir les matières résiduelles de la Régie
- La Régie se trouve à la merci des gros lieux d'enfouissement privé et public, et ce, concernant la tarification et les matières acceptées ou refusées.

En attendant le début des opérations de son centre de transferts, la Régie devra rediriger les camions de collecte vers des lieux d'enfouissement techniques extérieurs à sa région, ce qui engendra une augmentation des coûts faramineux.

Il est à noter que pour faciliter la compréhension des deux annexes, la Régie a procédé ainsi :

- Certains nombres ont été arrondis
- * Certains nombres ont été indexés selon le coût de la vie (3 %)
- * Certains nombres n'ont pas été indexés.

Les documents en annexes sont des documents de références, sans aucune valeur légale et sans engagement de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre puisqu'ils ont été produits dans un délai de 24 h.

Question 2 :

Compléter le tableau 29 de votre PGMR en indiquant le niveau d'atteinte de chacun des objectifs régionaux, en utilisant les données les plus récentes à votre disposition. Pour le nombre de kg de matières éliminées par habitant, veuillez préciser votre calcul en tenant compte des informations de la question suivante concernant les matériaux de CRD. En ce qui concerne la matière organique, veuillez indiquer le pourcentage total ainsi que les proportions spécifiques pour la collecte résidentielle et pour les ICI.

Réponse :

Voici le tableau 29 du PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle 2022 – 2029 qui indique le niveau d'atteinte de chacun des objectifs régionaux, et ce, pour les données 2023.

Objectifs nationaux	Objectifs régionaux	MRC d'Antoine-Labelle	
		Secteur de la Lièvre	
		Résultats 2019	Résultats 2023
1. Réduire à 525 kg ou moins par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées (tous les secteurs) *	Réduire de 15% les matières résiduelles éliminées par rapport à l'année 2019 avec un seuil minimum de 525 kg/hab/an	434 kg/hab/an pour la MRC	329 kg/hab/an pour le secteur de la Lièvre
	Par municipalité	Année de référence	10 des 12 municipalités membres de la Régie ont déjà atteint l'objectif de réduire de 15% leurs déchets enfouis avec un seuil minimal de 525 kg
2. Recycler 75% du papier, carton, plastique, verre et métal **	75%	45% pour la MRCAL	46% pour la MRCAL
3. Recycler 60% des matières organiques **	60%	32% pour la MRCAL	32% pour la MRCAL
4. Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD **	85%	78% pour la MRCAL	243% pour la MRCAL
5. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler et valoriser 70% de la matière organique visée ***	70%	Résultat atteint au site de compostage de la RIDL	
6. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal	100%	Résultat déjà atteint	
7. Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions (ICI)	100%	Résultat déjà atteint	

* Données d'élimination pour l'année 2023 du MELCCFP

** Suivi des résultats de valorisation par le CER pour les 2 MRC à partir des données réelles

*** Résultats du processus de compostage des deux régies qui valorisent en très grande partie les matières organiques apportées

Données fournies par CER, responsable de la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle.

Voir note 1 :

L'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée se fait des façons suivantes :

- Publicité (Internet et réseaux sociaux, municipalité et autres) a
- Chronique environnementale à la radio locale
- Activités ISÉ (formation et visite du site pour tous les groupes d'âge — gratuit)
- Inspecteur
- Interdiction de bacs de matières résiduelles supplémentaires
- Tarification incitative (pénalité pour les ICI qui font peu ou pas de compost)

Voir note 2

- Règlementation municipale obligeant la participation à la collecte à trois voies

Voir note 3

- Publicité (Internet et réseaux sociaux, municipalité et autres)
- Chronique environnementale à la radio locale
- Activités ISÉ (formation et visite d'ICI — gratuit)
- Collecte de matières organiques dans les restaurants
- Inspecteur
- Interdiction de bacs de matières résiduelles supplémentaires
- Tarification incitative (pénalité pour les ICI qui font peu ou pas de compost)

En ce qui concerne la matière organique, voici le pourcentage total ainsi que les proportions spécifiques pour la collecte résidentielle et pour les ICI.

En 2024, pour le secteur résidentiel :

Tonnage : 4 002 Tm

Taux de récupération : 32 %

En 2024, pour le secteur ICI

Tonnage : 627 Tm

Taux de récupération : 25 %

Question 3 :

RECYC-QUÉBEC précise qu'il « ne considère pas l'utilisation de matières résiduelles en recouvrement comme de la mise en valeur de ces matières. C'est pourquoi les quantités de matières résiduelles utilisées en recouvrement sont exclues du calcul des taux de recyclage et de valorisation que nous publions dans le Bilan de gestion des matières résiduelles au Québec. Ces quantités sont également exclues du calcul des quantités éliminées totales et par habitant publiées dans ce Bilan » (DQ3.1, p.1). Dans ce contexte, en regard de l'objectif national de recycler et récupérer 70 % des résidus de CRD et de l'objectif régional de 85 %, la commission d'enquête comprend que la RIDL aurait actuellement un résultat non pas de 100 %, mais de 0 %. Quels autres débouchés envisagez-vous utiliser afin d'atteindre ces objectifs ?

Réponse :

La RIDL a peu ou pas de débouchés pour les CRD recueillies à son écocentre. Selon la carte des centres de tri de CRD de Recyc-Québec, les installations les plus près se trouvent à Argenteuil et à Laval, soit une distance de plus de 200 km. Quant aux autres installations situées dans la région des Laurentides, elles ne sont pas adaptées aux matières recueillies par la RIDL. Dans les faits, le volume de CRD généré sur le territoire de la MRC d'Antoine Labelle est insuffisant pour permettre la mise en place d'un centre de tri à un coût raisonnable. Lorsque la Régie n'a pas de débouché viable et à long terme, elle favorise son utilisation comme matériau de recouvrement, tel que permise par la réglementation.

Le REIMR dicte à l'article 42 les propriétés que doivent posséder les matériaux de recouvrement. L'objectif du recouvrement journalier est « de limiter le dégagement d'odeurs, la propagation des incendies, la prolifération d'animaux ou d'insectes et l'envol d'éléments légers » (voir article 41, alinéa 2); de plus, la granulométrie doit favoriser l'infiltration des eaux de pluies (voir article 42, alinéa 1). Pour respecter ces exigences, la RIDL, comme plusieurs autres sites de taille similaire, avait par le passé recours à des matériaux granulaires. Or, la disponibilité et le coût de tels matériaux en région devient de plus en plus problématique et il est de loin préférable de les conserver pour des usages plus appropriés, tel que construction et entretien de routes, etc. Pour ces raisons, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre considère l'utilisation des CRD et des matériaux secs non récupérables pour fins de recouvrement journalier comme étant l'usage le plus adapté à sa situation. Comme cette pratique permet de diminuer le volume d'enfouissement, elle constitue de l'avis de la RIDL de la valorisation. De plus, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ne considère pas que le matériel utilisé pour le recouvrement est de l'enfouissement.

Question 4 :

RECYC QUÉBEC précise que : « selon l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 réalisée par RECYC-QUÉBEC, à l'échelle nationale, une fraction non négligeable des matières résiduelles éliminées en provenance des secteurs municipal et ICI est composée de résidus de CRD (10 % et 23 % respectivement) » (DQ3.1, p.5). Or, dans votre tableau Évaluation des quantités de matières résiduelles enfouies au LET de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (2015 à 2024) à la section « Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues », comment expliquez-vous l'absence de résidus de CRD pour les années 2023 et 2024 ?

Réponse :

L'absence de résidus de CRD pour les années 2023 et 2024 de notre tableau « Évaluation des quantités de matières résiduelles enfouies au LET de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (2015 à 2024) » — pour la section « matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues » s'expliquent par le fait que les CRD sont disposés des façons suivantes :

- Bois, bardeau et béton : en inventaire
- Biomasse : vendu pour la valorisation énergétique
- Bois : utilisé comme structurant pour nos composts
- Économie circulaire pour la recyclerie et les clients de la Régie

À titre informatif, les données utilisées pour le tableau « Évaluation des quantités de matières résiduelles enfouies au LET de la Régie (2015 à 2024) ont été fait à partir des formulaires de déclaration annuelle pour le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de la matières résiduelles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Lesdits formulaires ont également été audités par nos comptables, et ce, selon les règles comptables en vigueur.

Question 5 :

Est-ce que les quantités de matériaux de CRD utilisées comme recouvrement en 2023 et 2024 proviennent exclusivement des matières déposées à l'écocentre ? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser leur provenance.

Réponse :

Non, il n'y a aucun CRD utilisés comme recouvrement en 2023 et 2024. Le recouvrement est effectué avec les matériaux secs non récupérables qui proviennent exclusivement de l'écocentre.

Question 6 :

Vous avez utilisé près de 7000 t et 6000 t de résidus de CRD en recouvrement pour les années 2023 et 2024. Or, entre 2015 à 2022, le total de ces matières reçues pour élimination ou utilisées comme recouvrement était nettement inférieur. Comment expliquez-vous cette soudaine augmentation des quantités de ces matières ? Par ailleurs, quelle quantité de ces matières prévoyez-vous recevoir annuellement au cours des dix prochaines années ?

Réponse :

Non, ce n'est pas de résidus de construction, rénovation ou démolition, mais bien des matériaux secs non récupérables qui servent comme matériel de recouvrement.

En 2024, les résidus de construction, rénovation ou démolition ont été utilisés comme suit :

- Bois – 70 %
 - vendu pour la valorisation énergétique
 - utilisé comme structurant pour nos composts
 - économie circulaire pour la recyclerie et les clients de la Régie
- Bois – 30%
- en inventaire à la Régie
- Bardeau et béton – 100 %
 - en inventaire à la Régie

La Régie prévoit recevoir annuellement au cours des dix prochaines années la même quantité de matériaux qu'en 2024. Il pourrait y avoir une diminution des quantités si la Régie trouvait des débouchés stables et viables à long terme.

À titre informatif, les matériaux secs non récupérables sont les suivants :

- Mobilier (sofa, divan...)
- Plastique (ponceau, jouet, vinyle...)
- Fibre de verre (spa, bateau...)
- Tapis
- Fenêtre (vitre)
- Toit plat
- Vêtements
- Autres matériaux secs n'ayant pas de débouchés stables et viables à long terme.

Annexe A

Dépenses et revenus annuels de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre advenant l'agrandissement du LET

REVENUS

Quotes-parts (19 972 portes)	194,52\$/p19972	206\$/p20200	219\$/p20400	224\$/p20600
Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Quote-part	3 885 000	4 156 000	4 460 000	4 624 000
Immobilisation - BFS	130 000	140 000	160 000	160 000
Sous-total	4 015 000	4 296 000	4 620 000	4 784 000

Services rendus

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Revenu divers	65 000	75 000	90 000	90 000
Collectes et bacs supplémentaires	120 000	125 000	130 000	135 000
ÉEQ	2 135 000	2 230 000	2 265 000	2 320 000
Vente - bacs	30 000	35 000	40 000	45 000
Traitement - BFS	105 000	135 000	145 000	155 000
Cendres - boues	130 000	135 000	140 000	145 000
Enfouissement particulier - ICI	1 070 000	1 280 000	1 340 000	1 400 000
Vente - recyclage	0	10 000	10 000	10 000
Déchiquetage	15 000	20 000	20 000	20 000
SPEDE	120 000	120 000	120 000	120 000
Revenu TIC	10 000	10 000	10 000	10 000
Vente - Métal	50 000	50 000	50 000	50 000
Sous-total	3 850 000	4 225 000	4 360 000	4 500 000

Autres

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Revenus de placement de portefeuille	42 000	40 000	40 000	30 000
Pénalité enfouissement	15 000	15 000	15 000	15 000
Revenu de taxe	25 000	30 000	35 000	40 000
Surplus affecté-bacs	68 000	0	0	0
Surplus affecté - compensation recyclage	485 000	400 000	380 000	365 000
Sous-total	635 000	485 000	470 000	450 000

GRAND TOTAL	8 500 000	9 006 000	9 450 000	9 734 000
--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

DÉPENSES

ADMINISTRATION

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	445 000	467 000	490 000	514 000
Honoraire de vérification/serv. Prof/Informat.	35 000	35 000	35 000	35 000
Perfectionnement - congrès	5 000	5 000	5 000	5 000
PGMR	4 000	4 000	4 000	4 000
Avis publics et publicités	15 000	15 000	15 000	15 000
Déplacement - représentation	12 000	15 000	15 000	15 000
Rémunération - comité	35 000	36 000	37 000	38 000
Électricité - bureau	10 000	10 000	10 000	10 000
Taxes foncières	2 000	2 000	2 000	2 000
Entretien - bureau	16 000	17 000	17 000	17 000
Papeteries	10 000	10 000	10 000	10 000
Assurance - bureau	5 000	5 000	5 000	5 000
Téléphone	5 000	5 000	5 000	5 000
Club social	3 000	3 000	3 000	3 000
Sous-total	602 000	629 000	653 000	678 000

RECYCLAGE

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	524 000	550 000	577 000	606 000
Assurances	8 000	8 000	8 000	8 000
Carburant	40 000	40 000	40 000	40 000
Collecte	1 050 000	1 080 000	1 120 000	1 155 000
Électricité-Chauffage	7 000	4 000	4 000	4 000
Entretien-machineries	21 000	21 000	21 000	21 000
Vêtements-sécurité	5 000	5 000	5 000	5 000
Taxes foncières	1 000	2 000	2 000	2 000
Location - camions/immatriculation	45 000	47 000	47 000	47 000
Transports- matières recyclables	300 000	310 000	310 000	310 000
Entretien-balance/bâtisse	5 000	7 000	7 000	7 000
Matériel récupération/polystyrène/plast.agric.	10 000	10 000	10 000	10 000
Entretien-site	3 000	3 000	3 000	3 000
Outillages et autres	2 000	2 000	2 000	2 000
Sous-total	2 021 000	2 089 000	2 156 000	2 220 000

DÉPENSES

OPÉRATIONS

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	961 000	1 009 000	1 059 000	1 112 000
Assurance	90 000	90 000	90 000	90 000
Carburant	170 000	170 000	170 000	170 000
Collecte résidentielle (+30%)	2 095 000	2 145 000	2 215 000	2 280 000
Entretien - balance/bâtisse	20 000	20 000	20 000	20 000
Projet - matelas	40 000	38 000	38 000	38 000
Projet - écocompétence	40 000	40 000	45 000	45 000
Électricité - chauffage	80 000	65 000	60 000	60 000
Entretien - machineries	155 000	160 000	160 000	160 000
Vêtements - sécurité	12 000	12 000	12 000	12 000
Papeteries	6 000	6 000	6 000	6 000
Frais déplacement/formation	3 000	3 000	3 000	3 000
Taxes foncières	13 000	13 000	13 000	13 000
Entretien - site	12 000	12 000	12 000	12 000
Suivi environnemental	60 000	60 000	60 000	60 000
SPEDE	85 000	65 000	65 000	65 000
Location machineries/immatriculation	3 000	3 000	3 000	3 000
Téléphone	3 000	3 000	3 000	3 000
Disposition - R.D.D. / T.I.C	50 000	50 000	50 000	50 000
Analyse (eaux, compost et valorisation agri.)	45 000	45 000	45 000	45 000
Produits chimiques	30 000	215 000	215 000	215 000
Location tamiseur	40 000	35 000	35 000	35 000
Achats - bacs	104 000	74 000	74 000	74 000
Outillages - autres	16 000	17 000	17 000	17 000
Fonds de fermeture	93 000	157 000	163 000	224 000
Redevances recouvrement	57 000	60 000	63 000	67 000
Redevances à l'élimination	273 000	290 000	300 000	320 000
Sous-total	4 556 000	4 857 000	4 996 000	5 199 000

DÉPENSES

ACTIVITÉS INVESTISSEMENTS

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Terrain - équipements	25 000	25 490	24 400	24 900
Sous-total	25 000	25 490	24 400	24 900

FRAIS FINANCEMENT

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Frais carte de crédit	5 000	5 000	7 000	6 300
Traitement des eaux	92 500	88 100	88 100	88 100
Bassin	38 000	35 900	33 590	31 300
Intérêt marge de crédit	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais amortissement	35 000	37 700	37 530	36 530
Bureau	600	0	0	0
BFS et plateforme compostage	27 000	26 000	26 000	26 000
Machinerie (compacteur / chargeur)	48 000	44 950	42 230	43 000
Ecocentre RIDL	7 500	10 700	10 380	10 120
Cellule 8	23 500	17 520	17 500	0
Broyeur	9 600	9 560	9 200	9 200
Cellule 9	70 000	58 230	47 060	35 690
Agrandissement LET	51 500	49 950	48 510	47 060
Broyeur 2	16 000	44 600	44 600	44 600
Excavatrice roues	11 000	17 400	17 400	17 400
Cellule 10 et 12	0	23 000	46 000	46 000
LET- long terme (800k\$)	0	16 000	32 000	32 000
Usine- mise aux normes(1500K\$)	0	30 000	60 000	60 000
Sous-total	440 200	519 610	572 100	538 300

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Bassin	41 500	43 500	45 700	47 900
Bureau	36 200	0	0	0
Traitement des eaux	170 100	174 400	179 300	179 300
BFS et plateforme compostage	47 000	47 000	47 000	47 000
Machinerie (compacteur / chargeur)	47 400	49 700	52 100	54 600
Ecocentre RIDL	7 100	6 200	6 400	6 700
Cellule 8	232 300	238 500	245 100	251 600
Broyeur	17 600	18 100	18 600	18 600
Cellule 9	237 700	237 700	261 600	274 400
Agrandissement LET	18 900	18 800	20 700	21 700
Broyeur 2	0	37 400	37 400	37 400
Excavatrice roues	0	14 600	14 600	14 600
Cellules 10-12	0	0	95 800	95 800
LET- long terme(800k\$)	0	0	8 400	8 400
Usine- mise aux normes(1500K\$)	0	0	15 800	15 800
Sous-total	855 800	885 900	1 048 500	1 073 800
Total des paiements	1 296 000	1 405 510	1 620 600	1 612 100
GRAND TOTAL	8 500 000	9 006 000	9 450 000	9 734 000
SURPLUS PRÉVU	0	0	0	0

Annexe B

Dépenses et revenus annuels de la Régie advenant le cas où il y aurait non - autorisation du projet d'agrandissement du LET

Quotes-parts (19 972 portes)	194,52\$/p19972	298\$/p20200	305\$/p20400	310\$/p20600
Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Quote-part	3 885 000	6 015 510	6 228 970	6 385 300
Immobilisation - BFS	130 000	140 000	160 000	160 000
Sous-total	4 015 000	6 155 510	6 388 970	6 545 300

Services rendus

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Revenu divers	65 000	75 000	90 000	90 000
Collectes et bacs supplémentaires	120 000	125 000	130 000	135 000
ÉEQ	2 135 000	2 230 000	2 265 000	2 320 000
Vente - bacs	30 000	35 000	40 000	45 000
Traitement - BFS	105 000	135 000	145 000	155 000
Cendres - boues	130 000	135 000	140 000	145 000
Enfouissement particulier - ICI	1 070 000	820 000	860 000	900 000
Vente - recyclage	0	10 000	10 000	10 000
Déchiquetage	15 000	20 000	20 000	20 000
SPEDE	120 000	120 000	120 000	120 000
Revenu TIC	10 000	10 000	10 000	10 000
Vente - Métal	50 000	50 000	50 000	50 000
Sous-total	3 850 000	3 765 000	3 880 000	4 000 000

Autres

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Revenus de placement de portefeuille	42 000	40 000	40 000	30 000
Pénalité enfouissement	15 000	15 000	15 000	15 000
Revenu de taxe	25 000	30 000	35 000	40 000
Surplus affecté-bacs	68 000	0	0	0
Surplus affecté - compensation recyclage	485 000	400 000	380 000	365 000
Surplus affecté - fonds fermeture	0	40 000	40 000	40 000
Sous-total	635 000	525 000	510 000	490 000
GRAND TOTAL	8 500 000	10 445 510	10 778 970	11 035 300

DÉPENSES

ADMINISTRATION

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	445 000	467 000	490 000	514 000
Honoraire de vérification/serv. Prof/Informat.	35 000	35 000	35 000	35 000
Perfectionnement - congrès	5 000	5 000	5 000	5 000
PGMR	4 000	4 000	4 000	4 000
Avis publics et publicités	15 000	15 000	15 000	15 000
Déplacement - représentation	12 000	15 000	15 000	15 000
Rémunération - comité	35 000	36 000	37 000	38 000
Électricité - bureau	10 000	10 000	10 000	10 000
Taxes foncières	2 000	2 000	2 000	2 000
Entretien - bureau	16 000	17 000	17 000	17 000
Papeteries	10 000	10 000	10 000	10 000
Assurance - bureau	5 000	5 000	5 000	5 000
Téléphone	5 000	5 000	5 000	5 000
Club social	3 000	3 000	3 000	3 000
Sous-total	602 000	629 000	653 000	678 000

RECYCLAGE

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	524 000	550 000	577 000	606 000
Assurances	8 000	8 000	8 000	8 000
Carburant	40 000	40 000	40 000	40 000
Collecte	1 050 000	1 080 000	1 120 000	1 155 000
Électricité-Chauffage	7 000	4 000	4 000	4 000
Entretien-machineries	21 000	21 000	21 000	21 000
Vêtements-sécurité	5 000	5 000	5 000	5 000
Taxes foncières	1 000	2 000	2 000	2 000
Location - camions/immatriculation	45 000	47 000	47 000	47 000
Transports- matières recyclables	300 000	310 000	310 000	310 000
Entretien-balance/bâtisse	5 000	7 000	7 000	7 000
Matériel récupération/polystyrène/plast.agric.	10 000	10 000	10 000	10 000
Entretien-site	3 000	3 000	3 000	3 000
Outillages et autres	2 000	2 000	2 000	2 000
Sous-total	2 021 000	2 089 000	2 156 000	2 220 000

DÉPENSES

OPÉRATIONS

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Salaires	961 000	925 000	971 000	1 020 000
Assurance	90 000	88 000	88 000	88 000
Carburant	170 000	165 000	165 000	165 000
Collecte résidentielle	2 095 000	2 787 000	2 857 000	2 922 000
Entretien - balance/bâtisse	20 000	20 000	20 000	20 000
Projet - matelas	40 000	38 000	38 000	38 000
Projet - écocompétence	40 000	40 000	45 000	45 000
Électricité - chauffage	80 000	65 000	60 000	60 000
Entretien - machineries	155 000	110 000	110 000	110 000
Vêtements - sécurité	12 000	12 000	12 000	12 000
Papeteries	6 000	6 000	6 000	6 000
Frais déplacement/formation	3 000	3 000	3 000	3 000
Taxes foncières	13 000	13 000	13 000	13 000
Entretien - site	12 000	12 000	12 000	12 000
Suivi environnemental	60 000	60 000	60 000	60 000
SPEDE	85 000	65 000	65 000	65 000
Location machineries/immatriculation	3 000	3 000	3 000	3 000
Téléphone	3 000	3 000	3 000	3 000
Disposition - R.D.D. / T.I.C	50 000	50 000	50 000	50 000
Analyse (eaux, compost et valorisation agri.)	45 000	45 000	45 000	45 000
Produits chimiques	30 000	215 000	215 000	215 000
Location tamiseur	40 000	35 000	35 000	35 000
Achats - bacs	104 000	74 000	74 000	74 000
Outillages - autres	16 000	17 000	17 000	17 000
Fonds de fermeture	93 000	0	0	0
Enfouissement -Ste- sophie	0	1 235 000	1 300 000	1 365 000
Opérations - centre transbordement déchets	0	50 000	50 000	50 000
Redevances recouvrement	57 000	0	0	0
Redevances à l'élimination	273 000	0	0	0
Sous-total	4 556 000	6 136 000	6 317 000	6 496 000

DÉPENSES

ACTIVITÉS INVESTISSEMENTS

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Terrain - équipements	25 000	25 000	25 000	25 000
Sous-total	25 000	25 000	25 000	25 000

FRAIS FINANCEMENT

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Frais carte de crédit	5 000	5 000	7 000	6 300
Traitement des eaux	92 500	88 100	88 100	88 100
Bassin	38 000	35 900	33 590	31 300
Intérêt marge de crédit	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais amortissement	35 000	37 700	37 530	36 530
Bureau	600	0	0	0
BFS et plateforme compostage	27 000	26 000	26 000	26 000
Machinerie (compacteur / chargeur)	48 000	44 950	14 000	14 000
Ecocentre RIDL	7 500	10 700	10 380	10 120
Cellule 8	23 500	17 520	17 500	0
Broyeur	9 600	9 560	9 200	9 200
Cellule 9	70 000	58 230	47 060	35 690
Agrandissement LET	51 500	49 950	48 510	47 060
Broyeur 2	16 000	44 600	44 600	44 600
Excavatrice roues	11 000	17 400	17 400	17 400
Centre transfert déchets	0	200 000	198 000	196 000
Usine- mise aux normes	0	30 000	60 000	60 000
Sous-total	440 200	680 610	663 870	627 300

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Poste	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Bassin	41 500	43 500	45 700	47 900
Bureau	36 200	0	0	0
Traitement des eaux	170 100	174 400	179 300	179 300
BFS et plateforme compostage	47 000	47 000	47 000	47 000
Machinerie (compacteur / chargeur)	47 400	49 700	19 300	19 300
Ecocentre RIDL	7 100	6 200	6 400	6 700
Cellule 8	232 300	238 500	245 100	251 600
Broyeur	17 600	18 100	18 600	18 600
Cellule 9	237 700	237 700	261 600	274 400
Agrandissement LET	18 900	18 800	20 700	21 700
Broyeur 2	0	37 400	37 400	37 400
Excavatrice roues	0	14 600	14 600	14 600
Centre transfert déchets	0	0	52 600	54 700
Usine- mise aux normes	0	0	15 800	15 800
Sous-total	855 800	885 900	964 100	989 000
Total des paiements	1 296 000	1 566 510	1 627 970	1 616 300
GRAND TOTAL	8 500 000	10 445 510	10 778 970	11 035 300
SURPLUS PRÉVU	0	0	0	0